

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT

Objet : Budget primitif 2021

L'an deux mille vingt, le 10 décembre, le Conseil d'Administration de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT, dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des Associations, sous la présidence de Xavier PARIS

Date de la convocation des membres : 30 novembre 2020

Présents :

- Xavier PARIS, Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Stephan PEY, Vice-Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT
- Ludovic DUCOURAU, Adjoint au Maire - Ports
- Corine CAZADE, Conseillère municipale déléguée à la culture
- Corinne GAUTIEZ, Conseillère municipale déléguée à l'animation des quartiers
- Jean-Pierre PETIT, Conseiller municipal
- Kevin LANGLADE, Conseiller municipal
- Olivier PAINCHAULT, Conseiller municipal
- Michel CARRARA, gérant du parc La coccinelle
- Arnaud QUENOUILLE, commerçant
- Dominique POIRIER, président de l'association ATGM
- Patrice ZUBIETA, ancien artisan

Absents excusés :

- Sandra PEIGNON - donne procuration à Xavier PARIS
- Vincent HAUSSEGUY - donne procuration à Michel CARRARA
- Grégory DEBORD

Conformément à :

- la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- l'ordonnance n°2004-1391 du 20 décembre 2004 relative à la partie législative du Code du Tourisme,
- au décret d'application n° 2005-490 du 11 mai 2005 relatif aux Offices de Tourisme et modifiant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Et, à la suite du débat d'orientations budgétaires 2021 qui s'est tenu lors du Conseil d'Administration, le 29 octobre dernier, le budget primitif 2021 de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration.

Tel que présenté dans le document budgétaire, le budget primitif 2021 de l'EPIC Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT s'équilibre globalement à **908 450 €.**

La section de fonctionnement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 881 750 €.

Les dépenses de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre 011 Charges à caractère général :	356 425 €
Chapitre 012 Charges de personnel :	495 000 €
Chapitre 65 Autres charges de gestion courante :	725 €
Chapitre 66 Charges financières :	1 200 €
Chapitre 67 Charges exceptionnelles :	1 700 €
Chapitre 042 Opérations d'ordre de transferts entre sections :	26 700 €

Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :

Chapitre 70 Vente de produits, prestations de services :	563 270 €
Chapitre 75 Autres produits de gestion courante :	200 000 €
Chapitre 013 Atténuation de charges :	14 500 €

S'agissant du chapitre 77 - produits exceptionnels -, celui-ci comprend :

- la subvention de la ville de Gujan-Mestras pour un montant de 103 980 €

Cette subvention municipale est destinée à financer :

- l'Office du Commerce et de l'Artisanat pour un montant de 69 830 €
- le festival Thrillers avec un reste à charge de 34 150 €, déduction faite de la participation des sponsors.

La section d'investissement s'équilibre tant en dépenses qu'en recettes à hauteur de 26 700 €.

Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre 20 Immobilisations incorporelles	1 400 €
Chapitre 21 Immobilisations corporelles	21 775 €
Chapitre 16 Emprunts et dettes assimilées	3 525 €

Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

Chapitre 028 Amortissements des immobilisations :	26 700 €
---	----------

Le budget primitif 2021, pour lequel nous devons délibérer, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal du 16 décembre 2020.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- Adopter le budget primitif 2021 de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT tel que présenté.

DECISION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION : Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré à Gujan-Mestras, les jours, mois et an que dessus.

Xavier PARIS
Président de Gujan-Mestras DEVELOPPEMENT



reçu le
18 DEC. 2020
SOUS-PREFECTURE
D'ARCACHON